

[illegible]

NOTES	(1) Agriculture sans élevage ni investissement permanent (2) Etablissements avec spectacles érotiques conformes aux normes d'implantation applicables à la vente au détail de la zone concernée (3) Entreposage extérieur situé à moins de 70 m du boul. de la Colline (4) 7,6 m sur la rue Vézina (5) Rue Vézina seulement (6) Jeux de guerre ou de mêmes styles (paintball) (7) 10 m sur le boul. de la Colline	(11) Parc municipal (12) 6 m sur la rue des Quenouilles
-------	---	--

révisé le
88-06-22
88-09-13
88-09-27
88-10-03
89-01-20
89-02-17